



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

DECISION DU MAIRE N° : FACP-04-DM16-24

Nomenclature : 1.1.2.1.2

OBJET : **Marché de prestations de services d'assurances pour le groupement de commandes entre la ville de CLAIX et son CCAS.**

Le Maire de la Commune de Claix,

VU les décrets numéros 2008-1355 et 2008-1356 du 19 Décembre 2008,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

VU les dispositions des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations des Conseils Municipaux DEL 18/2020 du 27 mai 2020 et DEL 06/2024 du 14 mars 2024,

Agissant au nom et pour le compte du groupement de commandes entre la ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Claix

Délibération DEL N°21/2020 CCAS en date du 06 juillet 2020, et DEL N°54/2020 VILLE en date du 08 juillet 2020,

Vu la Commission d'appel d'offres d'attribution du 15/10/2024.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation du service cité en objet, sont prévus au budget communal et du CCAS, à l'article 6161.

DECIDE de valider le Marché de prestations de services d'assurances pour le groupement de commandes, entre la ville de CLAIX et son CCAS.

Prise d'effet du marché : 01/01/2025 - 00h00 pour une durée de 4 ans.

Il Expirera le 31/12/2028 - Echéance au : 1er Janvier 2025

Ce contrat est composé de 6 lots distincts:

➤ **Lot 1 : Assurance Dommages aux Biens**

Formule de base : Franchise de 1 500€

Attributaire : **GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE - 50 rue de ST Cyr - 69009 LYON**

COUT au M² VILLE : 1.00€ HT soit 33 103.30€ TTC CCAS : 1.00€ HT soit 2 559.32€ TTC

Pour un montant annuel estimé de 35 662.62€ TTC. Ce montant sera réexaminé annuellement.

➤ **Lot 2 : Assurance Responsabilité Civile Générale**

Formule de base : Franchise de 500€

Attributaire : **PARIS NORD ASSURANCES SERVICES – 16 Place de l'Iris - 92040 PARIS LA DEFENSE**

VILLE : Taux : 0.091% HT soit 3 573.77€ TTC CCAS : Taux : 0.091% HT soit 853.52€ TTC

Pour un montant annuel estimé de 4 427.29€ TTC. Ce montant sera réexaminé annuellement.

➤ **Lot 3 : Assurance Protection Juridique**

Formule de base

Attributaire : **CABINET 2C COURTAGE – 7 rue G.Magnoac - 65000 TARBES**

VILLE : 2 031.27€ TTC

CCAS : 409.84€ TTC

Pour un montant annuel estimé de 2 441.11€ TTC. Ce montant sera réexaminé annuellement.

➤ **Lot 4 : Assurance protection fonctionnelle des Elus et des Agents**

Formule de base

Attributaire : **GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE - 50 rue de ST Cyr - 69009 LYON**

VILLE : 1 889.29€ TTC

CCAS : 558.05€ TTC

Pour un montant annuel estimé de 2 447.34€ TTC. Ce montant sera réexaminé annuellement.

➤ **Lot 5 : Assurance Flotte automobile et auto-missions**

Formule de base franchise niveau 1 de 300€ VL / 600€ PL + PSE 1

Attributaire : **GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE - 50 rue de ST Cyr - 69009 LYON**

VILLE : 19 679.53€ TTC

CCAS : 2 077.86€ TTC

Auto-missions collaborateur

VILLE : 600€ TTC

CCAS : 400€ TTC

BRIS de machine

VILLE : 600€ TTC

Pour un montant annuel estimé de 23 357.39€ TTC. Ce montant sera réexaminé annuellement.

➤ **Lot 6 : Assurance Cyber risques**

Formule de base

Attributaire : **AURA COURTAGE – 3 rue J constant Milleret - 42000 ST ETIENNE**

VILLE : 2 524.53€ TTC

Pour un montant annuel estimé de 2 524.53€ TTC. Ce montant sera réexaminé annuellement.

Montant global des prestations de base annuelles : 70 860.28€ € TTC

Article 1 : Le paiement s'effectuera au cours de la prestation sur présentation de factures, en application de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, les demandes de paiement sont déposées par le titulaire sur la plateforme Chorus Pro (www.chorus-pro.gouv.fr).

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.



Date d'affichage: le 30.10.24
Date de retrait: le 30.12.24



Claix le 29 octobre 2024

Le Maire,

Christophe REVIL.